



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 16 décembre 2021

## OBJET :

DE-21-12-1-42) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES A DES ASSOCIATIONS SOCIALES

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH (pouvoir à Mme MARTIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20211216-lmc1H9144H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 21/12/2021  
Date de Publication : 21/12/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2021 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Après avis de la commission Solidarités et Insertion du 08 décembre 2021,

## D É L I B È R E

ARTICLE I : Attribue une subvention à chacune des associations suivantes :

*à l'unanimité*

A.P.E.I "Les Papillons blancs de Vincennes"	200 €
Actions pour l'autisme Asperger France	500 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne	500 €
Association des Paralysés de France	200 €
Association Famille Services Vincennes	4 000 €
Association oecuménique d'entraide	400 €
Clefrançais	500 €
Comité du Val-de-Marne de la Ligue Nationale contre le cancer	200 €
Croix-rouge française	2 000 €
Entraide de l'Eglise protestante unie de Vincennes	500 €
Entraide et partage - Collectif oecuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	1 600 €
La protection civile Paris Seine	950 €
Les restaurants du coeur - Relais du coeur du Val-de-Marne	2 000 €
Rêves	500 €
Secours catholique	1 750 €
Société de Saint Vincent de Paul- Conseil départemental du Val-de-Marne	500 €
Solidarités nouvelles pour le logement Val-de-Marne - Groupe de Vincennes	150 €
Tremplins 94	400 €
ASP Fondatrice	300 €
ODAAS	350 €

Scouts et guides de France groupe Jacques-Deschamps	600 €
Association Vincennoise pour l'Aide à Domicile (AVAD)	8 000 €
<b>Total</b>	<b>25 200 €</b>

*à la majorité (5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 4 abstention(s) : Mmes GALL, BALAGNARANIN, MM. EPINAT, POLITZER,)*

Oeuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	100 €
--	-------

**ARTICLE II** : Ces dépenses seront prélevées sur les crédits prévus au Budget primitif 2021, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé ».

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*